

Compte-rendu table ronde CJC du samedi 11 juin 2005

“Evolutions du système de recherche et d’enseignement supérieur français :
quels changements pour les jeunes chercheurs ?”

Faculté de Médecine de Nantes – samedi 11 juin 2005

Intervenants présents :

- Agnès Moreau-Aubry : maître de conférence à l’Université de Nantes, membre du comité nantais de Sauvons la Recherche
- Catherine Choquet : élue Les Verts à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole
- Jacques Girardeau : Vice-Président du Conseil Scientifique de l’Université de Nantes
- Guy Saupin : Directeur de l’Ecole Doctorale “Connaissance, Langues, Cultures” de l’Université de Nantes
- Paul Robert : ingénieur de recherche à l’INRA, CGT
- Laurent Héлары : technicien INRA, CGT
- Florent Olivier : président de la CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs)

Débats modérés par Damien Le Nihouannen de la CJCN (Confédération des Jeunes Chercheurs Nantais)

La table ronde s’ouvre avec un tour de table où chaque intervenant présente son point de vue sur le Projet de Loi d’Orientation pour la Recherche et l’Innovation (PLORI).

Agnès Moreau-Aubry (A M-A) :

La mobilisation du mouvement Sauvons la Recherche a débouché sur un document finalisé par les Etats Généraux de la Recherche. Ce rapport rend compte d’une consultation et d’une réflexion très large qui n’avait jamais existé auparavant. Cependant la situation est aujourd’hui très floue, le PLORI n’aboutit pas pour diverses raisons (changements de ministres, contexte socio-économique difficile, etc.) et la mobilisation reste donc nécessaire.

Catherine Choquet (CC) :

Au niveau d’une agglomération, les compétences qui s’exercent concernant l’enseignement supérieur et la recherche portent surtout sur des mesures d’accompagnement.

Sur la situation politique par rapport à la recherche, on note une confusion sur les statuts à laquelle s’ajoute une question de société : à quoi et à qui sert le chercheur ?

Une évolution de la démarche des chercheurs est souhaitable pour sortir la recherche de sa complexité pour la faire débattre et renforcer la proximité avec les citoyens.

Par ailleurs on peut s’interroger pour savoir quelles sont les différences entre recherche et expertise.

Jacques Girardeau (JG) :

Le premier point à signaler concernant le PLORI est qu’il n’y a pas de recherche sans enseignement supérieur. Il faut veiller à ne pas découper les deux. C’est donc là sans doute une des maladroites du PLORI de ne pas inclure assez l’enseignement supérieur dans la réforme. Mais il est évident qu’il y avait un besoin fort de restructurer un secteur où les lois qui s’appliquent sont aujourd’hui anciennes et ne correspondent plus au contexte actuel.

Le PLORI contient de bonnes mesures notamment concernant l'évaluation et la structuration de la recherche. Mais comme toujours il faut attendre de voir l'application de ces mesures pour voir si leur mise en pratique est satisfaisante.

Concernant les jeunes chercheurs, il s'agit tout d'abord de savoir qui l'on regroupe sous cette étiquette.

Guy Saupin (GS) :

Il est nécessaire de pouvoir expertiser la recherche et il doit être possible de faire valoir les résultats de ces travaux. Le travail d'un chercheur a deux facettes : un travail individuel et l'appartenance à une équipe.

Il serait logique d'attribuer plus de moyens aux équipes qui montrent des résultats, mais pas forcément aux détriments des autres.

Concernant les jeunes chercheurs, le principal problème pour les écoles doctorales est d'entrer en communication avec les doctorants malgré les possibilités offertes par les moyens de communication modernes. Les retours sont très faibles et il existe une réelle difficulté pour sortir les doctorants de leur travail individuel (spécialement pour les doctorants en sciences humaines).

Paul Robert (PR) :

Le principal problème avec le PLORI est que les questions de fond sont évitées. Et par ailleurs même si le processus législatif du PLORI est aujourd'hui bloqué et qu'il n'a pas été voté, deux des principaux instruments envisagés (Agence Nationale de la Recherche et pôles de compétitivité) ont eux été créés. On assiste de fait à un pilotage par le haut et à une dépossession des chercheurs des choix des thèmes de recherche. La rentabilité est mise en avant avec des projets de court terme (3-4 ans) et on peut se demander quelle place sera réservée à l'avenir pour les SHS ?

Par ailleurs les processus d'évaluation existent déjà (exemple de l'INRA où les chercheurs sont évalués tous les deux ans, et les laboratoires tous les quatre ans). Aujourd'hui le PLORI veut mettre en place une évaluation justifiant une logique de prime au mérite.

Concernant les jeunes chercheurs, il faut d'abord souligner les difficultés de financer les études, puis les problèmes de statuts et enfin de devenir (difficulté de trouver des postes stables). Il est important de veiller à ce que la part d'emplois précaires n'augmente plus.

Florent Olivier (FO) :

Une précision sur les jeunes chercheurs : ce ne sont pas seulement les doctorant mais aussi les ATER, post-doc, etc. Ce n'est pas tellement une question d'âge mais plus une question de statut avec une problématique commune de précarité.

La CJC regroupe des associations de partout en France métropolitaine et se veut une interface entre les institutions et ses membres, ainsi qu'une plate-forme d'aide pour les membres confrontés à des problèmes.

Le PLORI est en retard, d'autant plus que le comité de suivi a été arrêté le 6 avril 2005. La situation est donc à l'expectative.

S'engage ensuite le débat.

JG : le PLORI est un document de 84 pages qu'il ne faut pas torpiller. Une grosse partie tend à restructurer le système d'évaluation vers des procédures communes (pour l'instant c'est un peu le bazar, et si certaines institutions comme le CNRS et l'INRA ont des procédures bien établies, ce n'est pas toujours le cas à l'université).

Il faut faire attention à ne pas prendre les jeunes chercheurs en otage pour faire passer des revendications qui ne sont pas les leurs (par exemple sur l'évaluation).

Quant aux débouchés pour les jeunes chercheurs, il est important de signaler qu'ils ne se trouvent pas seulement dans les établissements publics et qu'au contraire il est important de s'orienter vers les entreprises. D'où l'intérêt d'augmenter le nombre de contrats CIFRE.

Pour précision sur les questions d'évaluation : il est essentiel de disposer de laboratoires de recherche de qualité où les chercheurs ne sont pas que des enseignants. Il est donc intéressant d'avoir la possibilité de décharger par une sorte de prime au mérite la partie enseignement pour des chercheurs faisant valoir leurs résultats. Beaucoup sont contre ce principe et ne devraient pas l'être.

Laurent Hélyary (LH) :

Il est à noter qu'avant toute chose, le problème principal est une question de moyens.

JG : il est certes possible de discuter ce point, mais de toute manière le problème de l'évaluation se pose concernant la partie recherche pour les enseignants-chercheurs puisque l'on parle de chercheurs "actifs" pour ceux ayant une réelle activité de recherche...

A M-A : un autre problème est que le PLORI pourrait ne rester qu'un projet. La situation actuelle n'est pas très favorable et le pessimisme semble de rigueur.

Une autre question se pose sur le système français par rapport à la spécificité des grandes écoles : comment l'université peut travailler avec elles ?

GS : par rapport au PLORI, un statu quo n'est pas acceptable : des réformes sont nécessaires. Dans une équipe de recherche d'histoire il est possible d'observer de grosses différences de production selon les membres. Avant que l'on produise beaucoup ou rien, il n'y avait pas de différence. Maintenant on y regarde, notamment par le biais des contrats quadriennaux. Et parmi les conséquences, il est demandé d'évincer des équipes les improductifs si l'on veut conserver le label de laboratoire de recherche. Mais du coup cela entraîne l'amputation du budget de l'équipe (proportionnellement à la réduction de sa taille), et ceux qui restent doivent faire face à une réduction de moyens et donc ne peuvent pas poursuivre tous leurs travaux. Il est donc nécessaire de séparer l'évaluation de la recherche et celle de l'enseignement.

JG : il est vrai que jusqu'ici qu'on fasse de la recherche ou pas, le salaire était le même avec en plus la sécurité du fonctionnaire. Il est donc important qu'on arrive à une forme de valorisation des résultats de recherche.

PR : le problème du principe de la prime au mérite est qu'il est prévu à enveloppe constante, et donc qu'il revient à prendre à certains pour donner à d'autres...

CC : de toute façon les contraintes budgétaires existent et sont bien réelles. Mais il est important de travailler pour une meilleure répartition. Il faut constater aujourd'hui les budgets importants consacrés au militaire et au nucléaire qui ne doivent pas forcément être des priorités.

Par ailleurs se pose la question de la répartition entre les projets blancs (recherche fondamentale) et les projets définis (recherche "appliquée") et il faut en particulier faire

attention à la définition que l'on donne des "improductifs". Il est important de pouvoir accorder des crédits temps à chercher pour chercher.

PR : l'évaluation est déjà bien présente pour l'INRA et le CNRS. Un des vrais problèmes est qu'aujourd'hui les enseignants-chercheurs perdent de plus en plus de temps pour chercher des financements. Et ce sera de pire en pire avec l'ANR et le pilotage de la recherche par le haut. Une autre question sera aussi de savoir comment vont s'articuler les pôles de compétitivité et d'excellence avec le système LMD, notamment pour des questions de mobilité des jeunes chercheurs.

FO : au départ le PLORI devait avoir deux composantes :

- orientation : définition des thèmes de travail
- programmation : quels sont les moyens à attribuer

Mais la partie programmation n'existe que sur un an, pas de visibilité au-delà.

Par ailleurs, on peut noter avec intérêt une rumeur d'augmentation du nombre d'allocations de recherche et son indexation sur le cours de la vie.

GS : pour le moment concernant le nombre d'allocations, les écoles doctorales sont marginalisées (exemple de l'ED Connaissance, Langues, Cultures : 5 bourses en 2003, 4 en 2004, 3 en 2005...)

FO : il est aussi regrettable de noter qu'avec la revalorisation du SMIC prévue au 1^{er} juillet, les allocations recherche passeront de nouveau au-dessous du SMIC. Ce qui pose une question majeure d'attractivité des carrières.

En outre, il faut rappeler les problèmes de statuts : pas de définition claire (exemple des post-docs que le ministère n'est pas capable de recenser...), problèmes des financements par libéralités, quel statut possible entre étudiant et salarié...

JG : le problème majeur pour les jeunes chercheurs est de savoir comment favoriser l'emploi des docteurs

FO : il y a trois débouchés : les postes dans la recherche publique, les postes dans le privé et la fonction publique

Un doctorant dans la salle fait la comparaison entre la carrière d'un agrégé et d'un maître de conférence pour conclure qu'il existe un vrai problème de reconnaissance du travail des chercheurs, et en particulier des jeunes chercheurs. La recherche est certes une vocation mais elle ne doit pas être un sacrifice.

JG : la reconnaissance du doctorat et du statut de docteur est en effet une question primordiale.

FO : oui mais avant tout cela passe par une reconnaissance des doctorants par la création d'un vrai statut : si il n'y pas de valorisation de la période du doctorat il n'est pas possible de la faire reconnaître comme une expérience professionnelle alors qu'il en est une (cf. référence à la directive européenne de mars 2005 qui signifie que l'on est chercheur dès les premières années de son doctorat)

GS : par rapport à l'accès à la fonction publique, il faut noter que les niveaux de diplôme exigés sont surréalistes et qu'en pratique il faut bien plus.

FO : par rapport au problème de la répartition des allocations et des moyens pour les écoles doctorales, la CJC propose un système de prime aux efforts.
En outre, il faudrait avoir un questionnement éthique quant à la validation des choix de sujet de thèse.

JG : la position de l'université devrait être que d'une part les thèses sans financement ne soient pas être acceptées, et d'autre part que soit envisager dès le départ quel sera le devenir du doctorant après sa thèse.

CC : la communauté urbaine n'a pas de compétence de financement pour la recherche mais a une activité d'accompagnement notamment pour offrir des faciliter d'accueil et pour les problèmes du quotidien pour les chercheurs étrangers. La question est à approfondir concernant les doctorants étrangers.

L'ensemble des intervenants s'accorde sur la nécessité d'arriver à une évolution des financements vers de réelles salarisations, même si Guy Saupin émet une réserve : qui va payer ? le problème se pose de manière très accrue pour les SHS...

Un tour de table final permet à chaque intervenant de conclure.

A M-A : cette table ronde est l'occasion de constater la diversité des opinions sur un certain nombre de points et qu'il est important de travailler ensemble pour être une force de propositions.

CC : il est toujours important de se rencontrer pour mieux se connaître, et cette table ronde est donc une bonne opportunité. Elle a débouché sur des questions concrètes précises (exemple de l'accueil des doctorants étrangers par la communauté urbaine).

Le problème de précarité dans les statuts pour les jeunes chercheurs se retrouvent aussi pour les élus, qui y sont donc très sensibles.

Les Verts soutiennent les chercheurs sur un certain nombre de revendications.

PR et LH : il est légitime de soutenir les jeunes chercheurs dans leurs aspirations à vivre décemment. Cela commence par un vrai statut et un financement correct.

GS : le problème de la salarisation pour les SHS reste entier : attention aux généralisations d'un domaine à l'autre.

JG : les doctorants sont des acteurs essentiels de la recherche. Aujourd'hui il est possible de budgétiser les salaires dans les projets de recherche, cela représente une opportunité pour la valorisation du statut des doctorants. Cette valorisation est essentiel pour assurer des débouchés aux docteurs dans le monde professionnel.

FO : la table ronde a permis de mettre en évidence des points de vue différents (notamment sur les questions d'évaluation) , d'avoir des échanges intéressants et aussi de constater quelques consensus, notamment sur la nécessité de valoriser le doctorat, d'obtenir un statut clair et d'améliorer les conditions de financement.